



**Roselyne
BACHELOT**

Ministre de la Santé, de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie Associative

La lutte contre le dopage est une priorité d'action du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. Si le dopage constitue un comportement contraire à l'éthique sportive, il est également un danger pour la santé des sportifs eux-mêmes. Le rapprochement du sport et de la santé dans un même département ministériel est un signe fort de reconnaissance de ce double enjeu.

La lutte contre le dopage doit nécessairement être appréhendée sous l'angle préventif, qui, avec la mise en place des contrôles et les efforts pour réduire la disponibilité des produits, constitue l'un des trois piliers forts et indissociables pour conduire une action efficace.

Dans ce domaine, l'Etat doit jouer son rôle de coordinateur des actions de prévention des conduites dopantes, de recherche et de protection de la santé des sportifs. Aussi ai-je tout particulièrement impulsé les travaux de réflexion sur la prévention des conduites dopantes conduits en 2007 sous l'égide du ministre, en concertation avec les acteurs reconnus dans ce domaine : autres administrations, N° Vert Ecoute dopage, Antennes Médicales de Prévention du Dopage, CNOSF et Fondation Sport Santé, fédérations, AFLD, associations de prévention....

Dans ce cadre, l'évaluation des outils de prévention des conduites dopantes réalisée en 2007, a montré tout l'intérêt de la mallette "Le sport pour la santé", qui constitue un outil pédagogique de référence. En effet on y trouve des réponses claires, actualisées et adaptées aux questions que se posent les dirigeants, les éducateurs et les sportifs.

Ce formidable outil de prévention n'aurait pu voir le jour sans l'implication forte des partenaires institutionnels et de l'ensemble des acteurs sportifs qui continuent à apporter leur savoir-faire pour l'actualiser. Je les en remercie vivement



Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative

14, avenue Duquesne - 75007 Paris

95, avenue de France - 75650 Paris Cedex 13

Tél.: 01 40 45 90 00

Site internet : www.santesport.gouv.fr